



Wallonie

Commune de CHAUDFONTAINE

## URBANISME

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Les enquêtes publiques sont suspendues du 24 décembre au 1er janvier.**

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la **société THOMAS ET PIRON BATIMENT SA** ayant son siège social **rue du Fort d'Andoy, 5 à 5100 Wierde**.

Le terrain concerné est situé **Voie de l'Air Pur, 201 à 4052 Beaufays** et cadastré **Division 2, section B numéro 210B3- 210A3**

Le projet vise à exécuter les actes suivants : **démolition, abattage d'arbres et construction de 3 immeubles comprenant 21 appartements, 1 parking et espaces pour profession libérales ( bureaux et services ), création d'une voirie, d'une liaison Ravel et construction d'un abribus et de box à vélos.**

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles :

- **R.IV.40-1. § 1er. 7° du CoDT - les demandes de permis d'urbanisation, de permis d'urbanisme ou de certificats d'urbanisme n°2 visées à l'article D.IV.41 : demande de permis d'urbanisme impliquant la création d'une voirie publique - article 7 et suivants du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale,**
- **R.IV.40-2. § 1er. 2° du CoDT - la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions,**
- **R.IV.40-1. § 1er. 3° du CoDT - la construction, la reconstruction de bureaux ou la modification de la destination d'un bâtiment en bureaux dont la superficie des planchers est supérieure à six cent cinquante mètres carrés, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.**

du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Commune de CHAUDFONTAINE, Service de l'Urbanisme, avenue du Centenaire 14, 4053 Embourg

- Les lundis, mardis, mercredis ouvrables, de 8h à 12h ;
- Les jeudis ouvrables, de 13h à 17h ;
- Une permanence se tiendra les jeudis de 17h à 20h -.

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Monsieur Michel LAMBINON, Premier attaché - Conseiller en Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, au 04/361.55.20. ou de l'agent communal dont le bureau se trouve à l'accueil du service de l'Urbanisme au 04/361.54.80.

**L'enquête publique est ouverte le 9 décembre 2020 et clôturée le 18 janvier 2021**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de CHAUDFONTAINE, service de l'Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG ;
- par télécopie au numéro 04/361.55.40. ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@chaudfontaine.be](mailto:urbanisme@chaudfontaine.be) ;
- remises à Monsieur Michel LAMBINON, Premier attaché – Conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme ou à l'agent communal à l'accueil du service de l'Urbanisme, Administration communale de Chaudfontaine, 1er étage, avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **Enquête publique – 20/136 – Voie de l'Air Pur, 201 à 4052 Beaufays**

**Les réclamations et observations orales** peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Monsieur Michel LAMBINON, Premier attaché – Conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme ou auprès de l'agent communal, à l'accueil du service de l'Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG, ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **18 janvier 2021 à 11 heures** à l'Administration communale de CHAUDFONTAINE, Service de l'Urbanisme, 1er étage, avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Monsieur Michel LAMBINON, Premier attaché – Conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme ou l'agent communal dont le bureau se trouve à l'accueil du service de l'Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG.

Date d'affichage : **le 2 décembre 2020.**

Par le Collège,

Le Directeur général,

Pour le Bourgmestre,  
L'Échevin délégué,

Laurent GRAVA

Dominique VERLAINE